

ETHACK.org

THE SWISS PRIVACY BASECAMP

Règlement interne

Table des matières

Cahier des charges pour les postes

Comité

Conseiller/ère juridique

Se renseigne et informe le Comité sur tous les aspects légaux des activités prévues ;

IT

Gère des ressources informatiques;

Président/e

- conduite des Assemblées Générales et du Comité;
- représentation légale de l'Association;
- possède une carte d'accès au compte;

Relations publiques

- gestion des comptes sur les réseaux sociaux ;
- recherche de contacts;
- recherche de sponsors et soutiens ;
- relation médias ;

Secrétaire

- prise des procès-verbaux des différentes assemblées;
- gestion du courrier entrant et sortant ;
- convocation des membres aux différentes assemblées;
- gestion des communications entre le Comité et les membres ;
- gestion des membres;

Trésorier/ère

- gestion des comptes et établissement des rapports de comptes ;
- gestion des cotisations;
- établissement des factures ;
- paiement des factures et défraiements;

Autres fonctions

Conférencier/ère

- validé par le Comité;
- préparation des supports de conférence selon le template existant ;
- déplacement et présentation dans les différents lieux ;
- reverse les gains potentiels sur le compte de l'association dans les dix jours ouvrés, ou les transmets à un détenteur de la carte, et avise le/a trésorier/ère;
- vient chercher le matériel de présentation, en prend soin et le rend en état dans les dix jours ouvrés;
- reçoit un accès personnel au dépôt des présentations et le gère de manière responsable ;

Membre actif

- peut ajouter des articles sur le site (un système de validation est mis en place par le Comité);
- peut prétendre à être conférencier/ère ;

Règlement sur les frais

Aucun défraiement ne sera fait durant la première année. Les notes de frais sont validées par le/a Président/e et le/a Trésorier/ère.

Comité

Les séances de comité ne donnent droit à aucun défraiement à l'exception des frais effectifs éventuels hors transports.

Autres membres

- Le/a conférencier/ère reçoit un défraiement forfaitaire de 15CHF (quinze francs suisses);
- Les supports de présentation (projecteur, rallonges) sont fournis par l'Association ;

Autonomie financière

Toute dépense hors budget au-delà de 100CHF (cent francs suisses) doit être validée par le Comité.